



KPMG SA
51 Chemin de la Taillat
38240 Meylan

AURG

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

AURG

21 rue Lesdiguières - 38000 GRENOBLE

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
51 Chemin de la Taillat
38240 Meylan

AURG

21 rue Lesdiguières - 38000 GRENOBLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association AURG,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AURG relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

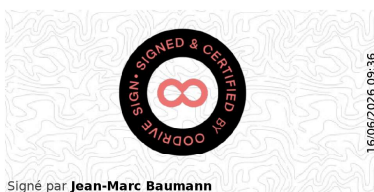


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Meylan, le 16 juin 2026

KPMG SA



Jean-Marc BAUMANN

Associé

AURG

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2025

Bilan Asso ANC N° 2023-03 (CEG)

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	942 724,71	942 724,77	-0,06	-0,06
Immob. en cours / Avances et acomptes	30 605,40		30 605,40	
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage	62 486,00	62 486,00		
Autres immobilisations corporelles	939 027,13	817 202,03	121 825,10	109 315,69
Immobilisations financières				
Prêts	49 631,99		49 631,99	36 672,99
Autres immobilisations financières	298,14		298,14	298,14
Total Actif immobilisé (II)	2 024 773,37	1 822 412,80	202 360,57	146 286,76
Stocks et en-cours				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	887 066,68		887 066,68	629 265,49
Autres créances	83 222,99		83 222,99	27 614,19
Charges constatées d'avance	82 152,31		82 152,31	65 898,85
Divers				
Disponibilités	2 077 099,20		2 077 099,20	2 294 025,32
Total Actif circulant (III)	3 129 541,18		3 129 541,18	3 016 803,85
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	5 154 314,55	1 822 412,80	3 331 901,75	3 163 090,61

Bilan Asso ANC N° 2023-03 (CEG)

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Fonds propres sans droit de reprise	13 211,21	13 211,21
Autres fonds propres sans droit de reprise	13 211,21	13 211,21
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	1 674 618,35	1 659 459,17
Excédent ou déficit de l'exercice	33 672,78	15 159,18
Situation nette (sous-total)	1 721 502,34	1 687 829,56
Total des capitaux propres (I)	1 721 502,34	1 687 829,56
Fonds reportés et dédiés		
Total des fonds reportés et dédiés (II)		
Provisions		
Provisions pour risques	250 000,00	
Provisions pour charges	471 139,00	505 129,00
Total des provisions (III)	721 139,00	505 129,00
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	234 971,01	214 265,72
Dettes fiscales et sociales	639 534,42	720 803,37
Autres dettes	14 754,98	35 062,96
Total des dettes (IV)	889 260,41	970 132,05
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	3 331 901,75	3 163 090,61

CDR Asso ANC N°2023-03 (CEG)

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Produits d'exploitation		
Cotisations	1 288 768,24	1 211 221,17
Ventes de biens et de services	2 442,36	46 372,08
Ventes de prestations services	2 442,36	46 372,08
Produits de tiers financeurs	4 290 461,13	4 441 502,00
Concours publics et subventions d'exploitation	4 290 461,13	4 441 502,00
Repr. / amort., dépréc. et prov.	33 990,00	20 106,42
Autres produits	0,59	4 797,78
Total des produits d'exploitation (I)	5 615 662,32	5 723 999,45
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	968 267,91	1 021 130,21
Impôts, taxes et versements assimilés	286 972,00	311 218,00
Salaires	2 712 864,81	2 886 082,71
Cotisations sociales	1 337 237,56	1 413 211,46
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	37 997,63	33 455,51
Sur immob. : dotations aux amort.	37 997,63	33 455,51
Dotations aux provisions	250 000,00	41 757,00
Autres charges	2 411,81	20 265,25
Total des charges d'exploitation (II)	5 595 751,72	5 727 120,14
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	19 910,60	-3 120,69
Produits financiers		
Autres intérêts et produits assimilés	13 762,18	18 279,87
Total des produits financiers (III)	13 762,18	18 279,87
Charges financières		
Total des charges financières (IV)		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	13 762,18	18 279,87
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	33 672,78	15 159,18
Total des produits exceptionnels (V)		
Total des charges exceptionnelles (VI)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Total des produits (I + III + V)	5 629 424,50	5 742 279,32
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	5 595 751,72	5 727 120,14
EXCEDENT OU DEFICIT	33 672,78	15 159,18
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
TOTAL		

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : AGENCE URBANISME REGION GRENOBLOISE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 3 331 902 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 33 673 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/03/2026 par le conseil d'administration.

L'association a pour objet :

La réalisation et le suivi de programmes d'études permettant la définition, la coordination, la faisabilité, l'accompagnement et la gestion des projets de développement urbain, économique et social des ses membres dans les domaines suivants :

Urbanisme et planification,

Habitat et logement,

Développement économique et social,

Génie urbain et transport,

Paysage et environnement,

Loisirs et tourisme,

Formation, culture et communication,

Sanitaire et social,

Coopération internationale.

L'enregistrement et la gestion des données, par la mise en oeuvre d'observatoires, de suivre l'évolution des données dans ses domaines de compétence et notamment au titre des missions d'observation légalement dévolues aux agences d'urbanisme telles que celles des observatoires locaux des loyers définis par l'article 16 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1988 modifiée et ce, pour tout ou partie des communes adhérentes à l'association et des communes membres des établissements publics de coopération intercommunale eux-même adhérents de l'association.

Elle exerce l'ensemble des missions dévolues aux agences d'urbanisme définies à l'article L132.6 du code l'urbanisme.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 2014-03 et 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des associations. L'association AURG applique pour la première fois le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Ce changement de réglementation comptable constitue un changement de méthode comptable. Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

En particulier, le règlement introduit les changements suivants, d'application prospective :

Introduction d'une nouvelle définition du résultat exceptionnel. Ainsi, à compter du 1er janvier 2025, les opérations comptabilisées dans le

Règles et méthodes comptables

résultat exceptionnel portent sur:

- Les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel,
- les écritures d'origine fiscale, les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat pour des raisons fiscales et les corrections d'erreurs (sauf si elles corrigent une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres)
- Suppression de la technique du transfert de charges ;
- Comptabilisation en résultat financier de la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt.

L'application du règlement ANC N°2022-06 n'a eu aucun impact significatif sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2025.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Cotisations

La comptabilisation des cotisations est effectuée lors de l'appel de fonds.

Contributions volontaires en nature

Absence de contributions volontaires en nature. Les heures passées par les membres du Conseil d'Administration sont des heures de bénévolat non valorisées.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	942 725	30 605		973 330
Immobilisations incorporelles	942 725	30 605		973 330
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	62 486			62 486
- Installations générales, agencements aménagements divers	385 685	4 572		390 257
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	502 835	45 935		548 771
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	951 006	50 507		1 001 513
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	36 971	12 959		49 930
Immobilisations financières	36 971	12 959		49 930
ACTIF IMMOBILISE	1 930 702	94 071		2 024 773

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	30 605	50 507	12 959	94 071
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	30 605	50 507	12 959	94 071
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	942 725			942 725
Immobilisations incorporelles	942 725			942 725
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	62 486			62 486
- Installations générales, agencements aménagements divers	319 785	10 126		329 911
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	459 419	27 872		487 291
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	841 690	37 998		879 688
ACTIF IMMOBILISE	1 784 415	37 998		1 822 413

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 102 372 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	49 632		49 632
Autres	298		298
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	887 067	887 067	
Autres	83 223	83 223	
Charges constatées d'avance	82 152	82 152	
Total	1 102 372	1 052 442	49 930
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Etat - produits à recevoir	3 875
Divers - produits à recevoir	13 759
Divers produits à recevoir s/c	3
Total	17 637

Notes sur le bilan

Provisions

Les Hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

Méthode de calcul choisie : Prospective

Mode de départ : volontaire

table de mortalité : INSEE H-F 2020-2022

Hypothèse age de départ : 67 ans

Taux d'actualisation : 3.90%

Taux de croissance future des salaires (y compris inflation) : 2.20%

Taux de rotation du personnel (turnover) : moyen

Taux de charges sociales : 57.21%

Les droits sont ceux prévus par la CCN Des Bureaux d'études techniques (JO / 3018 IDCC : 1486)

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	505 129		33 990		471 139
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges		250 000			250 000
Total	505 129	250 000	33 990		721 139
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		250 000	33 990		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 889 260 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	234 971	234 971		
Dettes fiscales et sociales	639 534	639 534		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	14 755	14 755		
Produits constatés d'avance				
Total	889 260	889 260		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseur factures dues	91 807
Factures dues s/c	20
Dettes provision pour congés payés	259 063
Dette provision congés payés s/c	56
Charges sociales sur congés payés	148 210
Charges sociales congés payés s/c	32
Autres charges sociales à payer	7 974
Autre charges sociales à payer s/c	2
Etat charges à payer	20 656
Taxe professionnelle	48
Divers charges à payer	3 876
Divers charges à payer s/c	1
Total	531 744

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	82 152		
Total	82 152		

Fonds propres

Art 431-5

Le tableau suivant se substitue à l'ensemble des informations demandées dans les articles 832-11 et 832-12 du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Agmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds Associatif sans droit de reprise	13 211,21				13 211,21
Report à nouveau	1 659 459,17	15 159,18			1 674 618,35
Exdent ou déficit de l'exercice			33 672,78		33 672,78
Total	1 672 670,38	15 159,18	33 672,78	-	1 721 502,34

Notes sur le compte de résultat

Produits financiers

Intérêts sur Livret A : 1 771.20 € (2025)

Intérêts sur Compte sur Livret : 11 990.98 € (2025)

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 21 582 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

Détails des produits d'exploitation

Subventions : 4 290 461.13 €

Cotisations : 1 288 768.24€

Prestations de services : 2 442.36€

Autres produits : 33 990.59€

Total : 5 615 662.32 €

Transfert de charge

Changement de méthode comptable selon le règlement ANC 2022-06 :

Au crédit des comptes suivants :

cpt 648000 = 600.00€

cpt 648100 UP déjeuner = 44.26€

cpt 615503 Remboursement assurance = 328.00€

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 57,72 personnes dont 4 handicapés.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	27	29	56	54
Employés	1	3	4	4
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	28	32	60	58

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Les rémunérations allouées aux dirigeants ont représenté un montant de 90 950 Euros.

* Direction générale : 90 950 Euros.

Comparaison avec les comptes arrêtés et publiés au 31/12/2024

Des reclassements et des regroupements ont été opérés du fait de l'application du règlement ANC 2022-06 entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

A ce titre, les changements suivants ont été opérés :

- les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes ;
- les provisions, qui étaient présentées sur une seule ligne, sont désagrégées en distinguant les provisions pour risques et les provisions pour charges ;
- la ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;
- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

Du fait de la modification du bilan et du compte de résultat comparatifs, le bilan et le compte de résultat 2024 tels qu'ils ont été arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent sont présentés en page suivantes.

Bilan et CDR 2024

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2023
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	942 725	942 725		4 581
Immobilisations corporelles	951 006	841 690	109 316	110 010
Immobilisations financières	36 971		36 971	29 098
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 930 702	1 784 415	146 287	143 689
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	629 265		629 265	1 294 563
Autres	27 614		27 614	46 262
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	2 293 800		2 293 800	1 599 691
Caisse	225		225	173
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 950 905		2 950 905	2 940 690
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	65 899		65 899	91 484
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	65 899		65 899	91 484
TOTAL GENERAL	4 947 506	1 784 415	3 163 091	3 175 862
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan et CDR 2024

Bilan passif

	au 31/12/2024	au 31/12/2023
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	13 211	13 211
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	15 159	7 656
Report à nouveau	1 659 459	1 651 803
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	1 687 830	1 672 670
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	1 687 830	1 672 670
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	505 129	463 372
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	214 266	285 785
Autres	755 866	749 816
TOTAL DETTES	970 132	1 035 601
Produits constatés d'avance		4 219
TOTAL GENERAL	3 163 091	3 175 862
(1) Dont à plus d'un an (a) Dont à moins d'un an (a)	970 132	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs (a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Bilan et CDR 2024

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2024	Exercice N-1 31/12/2023
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	46 372	48 381
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	4 441 502	4 352 549
Cotisations	1 211 221	1 224 912
Autres produits	24 904	20 948
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	5 723 999	5 646 791
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	1 021 130	933 268
Impôts, taxes et versements assimilés	311 218	314 336
Rémunérations du personnel	2 886 083	2 929 060
Charges sociales	1 413 211	1 411 387
Dotations aux amortissements	75 213	60 927
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	20 265	12 756
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	5 727 120	5 661 735
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 121	-14 943
PRODUITS FINANCIERS	18 280	22 599
CHARGES FINANCIERES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	15 159	7 656